



ÉDÉO

Préservez votre autonomie

Qu'est-ce qu'Édéo ?

Édéo vous donne les moyens de conserver une autonomie financière. Vous bénéficiez dans le cas d'une dépendance partielle ou totale, d'une rente garantie à vie et de prestations d'assistance concrètes. Les travailleurs indépendants peuvent adhérer à Édéo et ainsi bénéficier des avantages fiscaux de la loi Madelin.

Les avantages d'Édéo

► La garantie d'une rente à vie

En cas de dépendance totale ou partielle selon la formule choisie, une rente vous est versée durant toute votre vie, sans limite d'âge ni de durée. Dans le cadre du contrat d'assurance Édéo, l'état de dépendance est évalué par référence aux groupes Iso-Ressources de la grille AGGIR, reconnue comme outil national d'évaluation de la dépendance.

► Un capital fracture inclus

En cas de fracture avant 85 ans entraînant une dépendance temporaire, vous percevez un capital équivalent à la rente mensuelle que vous avez choisie.

► Une option capital aménagement domicile

En choisissant cette option, dès l'entrée en dépendance légère, vous percevez 3 000 € qui vous permettront de financer une partie des aménagements nécessaires de votre domicile.

► Des conseils d'assistance inclus dès votre adhésion :

- Informations médicales, administratives, des conseils sur la prévention des risques de chute
- Aide à la suite d'un accident entraînant une fracture (aide-ménagère pour une durée de 10 heures, transfert d'un proche, livraison de médicaments ou de courses...)
- Des services adaptés en cas de dépendance légère, partielle ou totale (auxiliaire de vie ou aide-ménagère jusqu'à 40h, service d'un ergothérapeute, livraison de médicaments ou de courses, bilan social...)
- Accompagnement des proches "aidants" : informations médicales et administratives, conseils nutrition, prévention des risques, assistance psychologique, solutions de relais en cas de besoin, formation par un ergothérapeute...

Les caractéristiques d'Édéo

- **Le choix du niveau de garantie** : vous déterminez à l'adhésion, le montant de la rente mensuelle qui sera versée, de 300 à 3 000 €.
- **Une adhésion simple** : vous pouvez adhérer de 35 à 75 ans avec des formalités médicales simplifiées.
- **Une réduction des cotisations si vous adhérez en couple** : chacun de vous profite de 10 % de réduction.
- **Cotisation accessible** : Édéo a été spécialement étudié pour s'adapter à tous les budgets et ainsi mieux anticiper le risque de dépendance.

Quelques exemples de cotisations mensuelles stables pour une rente mensuelle de 500 €/mois (hors réduction de 10 % pour adhésion en couple).

Âge à l'adhésion	Garantie dépendance totale et partielle	Garantie dépendance totale	Option capital aménagement domicile
50 ans	23,95 €	16,85 €	3,33 €
60 ans	35,75 €	25,25 €	5,41 €
70 ans	57,95 €	41,50 €	9,67 €

Pour bénéficier d'une étude personnalisée, nous vous conseillons,
- de contacter dès à présent le **0810 120 130** (prix appel local)
- ou de vous rendre directement **dans l'agence la plus proche de votre domicile** afin d'étudier avec un conseiller Myriade la solution la mieux adaptée.

Siège social : 353 bd. du Président Wilson - CS 21645 - 33079 Bordeaux Cedex
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 382 968 865.
Myriade est une mutuelle de l'union EOVI.



www.myriade.fr